

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 215-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.996

Déposée le: 17.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Quel avenir pour le ceff artisanat et l'Ecole de maturité spécialisée du Jura bernois si Moutier devait décider de rejoindre le canton du Jura ?

Le ceff - Centre de formation professionnelle Berne francophone - est l'établissement le plus important du Jura bernois dans le domaine de la formation professionnelle et professionnelle supérieure. Il offre des formations dans les domaines de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et de la santé-social. Le domaine de l'artisanat est implanté à Moutier, celui du commerce à Tramelan et ceux de l'industrie et de la santé-social à St-Imier. Dans sa globalité, le ceff assure la formation de 1792 élèves. Parmi eux, 410 suivent des cours dans la filière artisanat à Moutier. Un directeur, 88 enseignantes et enseignants ainsi que huit personnes actives au sein de l'administration déploient leur activité professionnelle au sein du ceff artisanat de Moutier.

Quant à l'Ecole de maturité spécialisée de Moutier qui est administrativement rattachée au Gymnase français de Bienne tout en étant dirigée par un directeur, elle abrite 121 élèves qui suivent les cours dispensés par 23 enseignantes et enseignants.

Les deux écoles susmentionnées comptent ainsi 531 élèves qui suivent les cours de 111 enseignantes et enseignants tout en bénéficiant de l'encadrement directionnel et administratif d'une bonne dizaine de personnes.

Or, il apparaît que le Rapport d'expertise de 230 pages sur l'appartenance cantonale de Moutier élaboré par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) et la société d'analyses et d'études économiques ECO'DIAGNOSTIC ne fait quasiment aucune allusion aux deux écoles du degré secondaire II du canton de Berne sises à Moutier. Cette lacune est curieuse si l'on songe à la qualité scientifique, à l'exhaustivité et au souci d'objectivité qui semble avoir habité les auteurs de ce rapport.

Les incertitudes qu'entraîne cette lacune nous incitent à prier le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes en retenant l'hypothèse que Moutier rejoigne le canton du Jura :

1. Le Conseil-exécutif pense-t-il dans ce cas passer un accord intercantonal pour que les formations dispensées par le ceff artisanat soient reprises par le canton du Jura ou plutôt prévoir un nouveau lieu de formation pour cette filière à Tavannes, à St-Imier, à Bienne ou ailleurs ?
2. Le Conseil-exécutif pense-t-il dans ce cas prévoir un nouveau site de formation pour l'Ecole de maturité spécialisée à Bienne ou dans le Jura bernois ?

Destinataire

- Grand Conseil